



EPSM de Caen
cgthscaen@gmail.com

NON A L'AUTORITARISME!

NON AU PASS SANITAIRE!

MOBILISONS NOUS!!

Une loi antisociale et liberticide.

Le Président de la République affirme « le virus tue, le vaccin sauve des vies » mais que prend-il comme décision ?

Il promulgue une loi qui impose un « pass » qui n'a de sanitaire que le nom de telle manière qu'une partie de la population sera amenée à contrôler l'autre. **Cette situation est un fait sans précédent dans notre pays.** Ainsi l'absence de « pass » sanitaire pour une personne employée à l'hôpital public constitue un motif permettant la **suspension des versements des salaires aux agents en CDI ou titulaires.** Quant au reclassement éventuel pour les non titulaires du « pass sanitaire » sur des postes sans contact avec les patients, il n'est que pure rhétorique et pour cause : actuellement, nous avons déjà les plus grandes difficultés à obtenir le reclassement des agents ayant des problèmes de santé.

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire impose l'obligation vaccinale et le pass sanitaire pour tous les salariés de notre établissement.

Son application va conduire à des régressions sociales inédites et inacceptables :

- **Possibilité de discriminer à l'embauche.**
- **Suspension de contrat de travail des salariés, parce qu'elles et ils ne sont pas vaccinés,**
- **Difficulté d'accéder aux soins pour les patients n'ayant pas de pass sanitaire.**
- **Fuite des personnels dans un contexte déjà à flux tendu.**

Le passe sanitaire met à mal l'égalité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population.

C'est contraire à l'éthique des personnels de santé car il instaure un contrôle et une surveillance généralisés sur la population.

Préparons la riposte !!

Nous appelons tous les salariés de l'EPSM à s'organiser et à se mobiliser dans les jours à venir pour exiger le retrait de cette loi, exiger la levée des brevets des vaccins Covid-19 et des moyens humains et matériels à hauteur des besoins de la population.

Notre organisation syndicale s'oppose à cette loi et à toute mesure antisociale et liberticide.

En déplaçant la responsabilité sur les personnels, le gouvernement veut se dédouaner de ses responsabilités et de ses manquements.

Depuis un an et demi les personnels de santé ont montré tout leur professionnalisme et leur esprit de responsabilité. En retour elles et ils essuient un mépris et subissent la stigmatisation.

Suite à cette nouvelle humiliation comment ne pas être en colère ? Cette violence remet en cause le sens du travail pour l'ensemble du personnel **vaccinés ou non**.

Le contrôle du pass sanitaire ne fait pas partie des fonctions des professionnels de santé déjà débordés par leur charge de travail.

Avec cette loi et son intervention le 12 juillet Macron stigmatise, culpabilise et oppose les travailleurs entre eux, les générations entre elles....

La situation sanitaire sert de prétexte à l'instauration d'un système politique de surveillance et de contrôle qui prive les citoyens de leur capacité de jugement et de décision pour eux-mêmes mais également les évince de la gestion et de l'organisation hospitalière. Les salariés ne sont plus protégés de l'ingérence des employeurs dans leur vie privée, cet événement gravissime est à combattre avec la plus grande détermination.

- **Nous appelons tous les salariés de l'EPSM à s'organiser au plus vite et à se mobiliser pour exiger le retrait de cette loi,**
- **Exiger des moyens humains et matériels à hauteur des besoins de la population.**
- **L'embauche massive de personnels permettant : de vacciner toutes celles et ceux qui le souhaitent et celles et ceux dont l'état de santé le nécessite.**
- **De ré-ouvrir et d'ouvrir des lits pour hospitaliser toutes celles et ceux qui en ont besoin.**
- **De continuer à promouvoir le port du masque et les gestes barrières en général..**

Un préavis de grève sera déposé chaque jour à partir du 17 Août la CGT appellera a une mobilisation dès la rentrée

Dernière minute le directeur reçoit les organisations syndicales:

Mardi 10 Août, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'application de la Loi du 5 Août 2021 notamment en ce qui concerne l'accès à notre établissement et la vaccination des personnels de l'établissement, nous avons rencontré la direction.

Pass Sanitaire : Ce que nous devons retenir pour le moment : A la M.A.S de Boulon ce sont les soignants qui devront contrôler, la possession du pass sanitaire des familles visitant les patients. A L'EPSM c'est le service d'accueil sécurité qui sera chargé de ce contrôle à l'entrée de l'établissement. Pour cette tâche supplémentaire nous avons demandé et obtenu les embauches nécessaires.

Une note d'information sera publiée prochainement par la direction sur les modalités d'application des mesures préconisées dans la Loi.

Vaccination : environ 93 % des personnels de l'EPSM sont vaccinés. La Direction nous informe qu'il appartient aux agents de l'établissement de satisfaire à l'obligation vaccinale, qui devra être justifié par la présentation d'un certificat de statut vaccinal.

La direction annonce qu'elle communiquera à ce sujet auprès des agents de l'EPSM. D'autre part le Directeur affirme ce placé dans le cadre de la Loi et envisage de suspendre sans traitement, après le 15 Octobre, les agents non vaccinés.

Commentaire CGT : cette rencontre confirme ce que nous avons écrit dans ce tract, l'autoritarisme du ministère descend par capillarité dans notre établissement.

Dans cette situation nous demandons aux personnelles de nous faire remonter toute information sur l'application des rigueurs de la Loi dans les services.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Caen le 10 Août 2021 à 20h30